

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

RENOUVELLEMENT
DE LA
CONVENTION
ANNUELLE DE
FINANCEMENT
AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIE
R POUR L'ANNEE
2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

N° CS2019-39

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER POUR L'ANNEE 2019

Contexte

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et à l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre adoptée le 21 mars 2019, définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et canton de Genève, l'Association des communes genevoises, l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français. Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 118 188,45 € pour 2019, hors apport de l'OCSTAT. L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 20 445,84 € pour chacun des partenaires. Chaque partenaire s'acquittera, auprès de l'INSEE, de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2019, produit par l'Insee au plus tard le 30 avril 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2019M0061 relative aux travaux 2019 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 20 445,84 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

